

<b>FICHE ACTION 8</b> <b>Identifier précisément les besoins territoriaux et donner aux professionnels les outils pour améliorer le niveau de qualité pour l'intervention à domicile par le biais d'une démarche de type « Petits Pas Grands Pas »</b>	
<b>Objectif 4 : Permettre qu'à l'horizon 2022, au niveau national, au moins 15% des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI jusqu'àux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables</b>	
<b>Référent (personne ou institution) : DPMIPE</b>	
<b>Accusé de réception – Ministère de l'intérieur</b> 077-227700010-20200924-lmc100000020966-DE <b>Acte Certifié exécutoire</b> Envoi Préfecture : 25/09/2020 Réception Préfet : 25/09/2020 Publication RAAD : 25/09/2020	
<b>Constat du diagnostic</b>	En 2018, le Département a effectué 6 957 VAD pour des enfants de 0 à 2 ans. En 2019, 2 286 enfants ont été vus en VAD, soit 4%.  Actuellement, les VAD sont essentiellement proposées aux familles lorsque des critères de vulnérabilité ont été repérés par la PMI et / ou les partenaires, ce qui exclut, de fait, un grand nombre d'usagers.  La situation de la Seine-et-Marne au 97ème rang des Départements en matière d'offre médicale obère la faculté à rejoindre les objectifs nationaux.  Le Département a en conséquence adopté en juin 2020 un Pacte Santé 77 pour lequel il escompte le soutien actif de l'Etat et de ses opérateurs.
<b>Objectif opérationnel</b>	Face à ce constat, il convient de renforcer les VAD, pour les <b>0-12 mois</b> dans un premier temps puis pour les 0 -2 ans pour atteindre un taux de 15% des enfants de 0 à 2 ans ayant bénéficié d'une VAD par une puéricultrice de PMI fin 2022.
<b>Description de l'action</b>	Face à ce constat, il convient de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repenser l'offre de service globale de la PMI, en particulier en matière de protection infantile, dans une approche centrée sur les besoins de l'utilisateur plutôt que sur des critères de vulnérabilité afin d'accroître la pertinence des interventions et de toucher un public plus large ;</li> <li>- Redéfinir les modalités d'intervention des professionnels auprès des familles dans un principe d'universalisme de l'offre, en cohérence avec le schéma des solidarités</li> </ul> L'action s'appuie sur le déploiement d'une démarche de type « Petits Pas Grands Pas » dont l'objectif est de « <i>renforcer la capacité des services de PMI à lutter contre les inégalités sociales sur les familles et les jeunes enfants</i> ».  Le projet comporte une formation-action à destination de l'ensemble des professionnels de PMI et une autre destinée aux professionnels « en contact intensif » avec les familles, en particulier ceux qui interviennent en visite à domicile : sages-femmes et puéricultrices. Il comprend également la mise à disposition d'outils d'intervention.  Il conviendra également d'accompagner les professionnels et leurs managers au changement induit par la modification du cadre de réalisation

	<p>des missions de protection infantile en général et des visites à domicile en particulier.</p> <p>La formation s'articule autour de modules pour renforcer l'accessibilité des PMI, pour renforcer la qualité des interventions préventives, pour évaluer l'implantation d'une démarche de type « Petits pas grands pas ».</p>
<b>Identification des acteurs à mobiliser</b>	<p>CD DGAS</p> <p>MDS</p> <p>Maternités</p>
<b>Moyens financiers prévisionnels</b>	<p><b>Financement CD : 16 497 €</b></p> <p><b>Total des montants transverses affectés à l'action : 16 497 €</b></p> <p>16 497 € (2021) ;</p> <p><b>Proposition financement FIR : 211 042 €</b></p> <p><b>Total des montants propres à l'action : 180 500 €</b></p> <p><b>2021 : 180 500 €</b></p> <p>Prestations de spécialiste et déploiement dans toutes les MDS : 180 500 € sur 2021 (Devis du 28/08/20) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion et suivi du projet global</li> <li>- Mise à disposition et accompagnement des outils Petit pas, Grands pas.</li> <li>- Deux modules de formation pour 250 personnes</li> <li>- Evaluation de la démarche</li> </ul> <p><b>Total des montants transverses affectés à l'action : 30 542 €</b></p> <p>30 542 € (2021)</p> <p><i>Répartition des coûts transverses : CF fiche action 1 partie «moyens financiers prévisionnels»</i></p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>2020 : préparation du projet</p> <p>2021 : Déploiement première phase</p> <p>2022 : déploiement deuxième phase</p> <p>Une évaluation continue est prévue</p>
<b>Indicateurs de mise en œuvre de l'action</b>	<p>Part d'enfants de 0 à 6 ans dans le département ayant bénéficié d'une VAD réalisée par une puéricultrice PMI.</p>
<b>Points de vigilance</b>	<p>Un portage institutionnel fort sera essentiel à la réussite du projet : « <i>Les modalités d'intervention de l'ANISS sont collaboratives et requièrent la participation et la validation des instances départementales tout au long de la démarche.</i> ».</p>